

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil syndical

Séance du 14 décembre 2021

Objet de délibération :

**Mise à disposition de l'assistante pour  
2022 auprès de l'Office de tourisme  
Pérouges Bugey Plaine de l'Ain**

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 38 délégués sur 82, convoqués le 7 décembre 2021.

Pouvoirs donnés :

Valérie POMMAZ donne pouvoir à Alexandre NANCHI, CCPA.  
Jean-Michel GIROUX donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC.  
Béatrice de VECCHI donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC.  
Jérôme BAUDOT donne pouvoir à Laurent REYMOND BABOLAT, CCPA.  
Marcel JACQUIN donne pouvoir à Daniel MARTIN, CCPA.

Sont excusés :

*CC Plaine de l'Ain* : Mesdames BOTTEX, AGUERSIF, RIGHETTI-GILOTTE, LABARRIERE et FOUGERAY, Messieurs BONETTI, BONIN, BOUCHON, CHEVÉ, FOSSE, MATHY, CHAMARD, VENET, SOUCHON, LADREYT et LIMOUSIN.  
*CC de la Côtière à Montluel* : Mesdames FRANGIONE et RACCURT, Messieurs TAILLANDIER, LAVIRE, MEANT, GUILLOT-VIGNOT et POIRSON,  
*CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon* : Monsieur DUMOULIN.  
*CC Miribel et Plateau* : Mesdames GUILLET et TERRIER, Messieurs DELOCHE, GAITET, GIRARD et GOUBET.

Est élu secrétaire de séance : Mme Anne BOLLACHE (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

- VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 (publiée au journal officiel du 12 novembre 2021) rétablissant, du 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures dérogatoires du fonctionnement des conseils municipaux et des EPCI,
- CONSIDERANT que l'article 6 – IV de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 rétablit le quorum applicable au tiers des membres présents, le quorum du conseil syndical du syndicat mixte BUCOPA est donc fixé à 28 membres présents.

Monsieur le président informe l'assemblée que l'assistante du chef de projet SCoT continuera comme en 2021 d'assurer pour moitié de son temps de travail (soit 45 %), une mission d'assistante administrative et ce, pour le compte de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain.

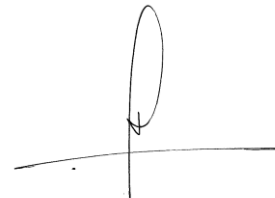
Une convention de mise à disposition sera signée entre le syndicat mixte BUCOPA et l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, le syndicat mixte restant l'employeur unique de l'assistante.

Monsieur le président souligne que cette mission auprès de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain bénéficie d'un financement de la part de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) pour les dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes, calculé au prorata du temps travaillé.

**Le conseil syndical,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents,**

- AUTORISE Monsieur le président à signer tout document (rapport, convention,...) avec l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain dans le cadre de sa participation au financement du poste de l'assistante,
- DIT que l'EPIC doit inscrire la participation à son budget 2022.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal line extending to the left.

Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme  
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le  
Affichée le*